

*Initiatives ministérielles*

Aujourd'hui, à la Chambre, nous faisons un pas de plus vers cet objectif. La Fondation canadienne des relations raciales est un organisme axé sur les personnes. Elle représente un progrès important dans l'évolution du Canada comme nation multiculturelle.

Comme le projet de loi l'énonce, la fondation facilitera le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance et compétence qui sera utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toutes les formes de discrimination raciale partout au Canada. C'est une mission de taille, dont les Canadiens reconnaissent la nécessité.

Le comité législatif sur le projet de loi C-63, qui a entendu un grand nombre de groupes, d'institutions et de personnes, a conclu que le projet de création de la fondation recevait un appui considérable.

Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois les membres du comité législatif dont le travail nous a menés où nous en sommes aujourd'hui. Je sais que d'autres députés ont favorisé de manière positive l'examen de ce projet de loi. Je les en remercie aussi.

Nous devons continuer d'allier la bonne volonté à l'action. Le Canada a aujourd'hui de plus en plus besoin de recherche sûre et de nouvelles ressources sur les relations raciales. La Fondation des relations raciales répondra à ce besoin. Elle utilisera et développera les plus hautes compétences en même temps qu'elle mettra à la disposition de tous les Canadiens une banque complète d'information.

La fondation aidera directement les personnes qui oeuvrent en première ligne. Elle sera au service des groupes communautaires, des décideurs, des entreprises, des organisations ouvrières, des chercheurs, des institutions privées et publiques, de même que les Canadiens qui s'intéressent à la question.

Les éducateurs, les avocats, les gestionnaires et les décideurs pourront, pour que leurs initiatives soient mieux orientées et plus efficaces, utiliser les travaux de recherche et les services de la fondation.

Elle sera aussi pour le gouvernement une source précieuse d'information objective et éclairée sur les relations raciales.

[Français]

Par ailleurs, la Fondation ne viendra pas remplacer les groupes communautaires et les organismes à vocation

spéciale, ni leur faire concurrence pour ce qui est du rôle légitime qu'ils jouent en matière de défense des droits.

Bien que la Fondation aura son siège à Toronto, elle sera quand même la Fondation canadienne des relations raciales et elle aura un mandat d'envergure nationale. Le texte de loi stipule que la Fondation ainsi que ses services devront être accessibles à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

[Traduction]

En investissant dans la fondation, nous faisons un bon placement pour l'avenir. Il faut donc que la fondation ait une assise financière solide dès ses débuts.

Le gouvernement fédéral a constitué un fonds de dotation de 24 millions de dollars dont la moitié est destinée à la communauté canadienne d'origine japonaise, en souvenir de ses membres qui ont subi des injustices pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

La fondation sera en outre un organisme de charité enregistré en vertu d'une loi fédérale, ce qui accroîtra sa capacité de lever des fonds.

La mission générale de la fondation est aussi celle de tous les Canadiens: éliminer le racisme et la discrimination raciale parmi nous. La fondation sera le foyer de cet effort à l'échelle de la nation. En mettant en commun toutes les connaissances et compétences d'un bout à l'autre du pays, nous serons à même de partager et de mettre à profit toutes les ressources dont nous disposons au Canada. Ainsi, nous pourrions trouver des solutions novatrices au problème du racisme.

La fondation des relations raciales est une manifestation de l'espoir des Canadiens et de leur détermination à matérialiser leur vision multiculturelle du Canada. Elle est un symbole de notre volonté commune et des valeurs civiques que nous partageons.

La décision rendue hier par la Cour suprême, qui confirme la validité des dispositions du Code criminel contre la propagande haineuse, vient d'ailleurs souligner à la fois l'importance de cette vision et de la tâche confiée à la fondation.

Nous savons que la fondation ne fera pas disparaître comme par enchantement le racisme et la discrimination raciale au Canada, mais elle constitue une démarche de plus dans notre recherche de solutions nouvelles. Elle sera une bonne chose pour le Canada.

Chers collègues, je vous prie d'appuyer l'adoption du projet de loi C-63. Si, par la création de cette fondation, nous n'ouvrons ne serait-ce qu'une porte et n'améliorons